Conseil régional

Rapport pour la commission permanente du conseil régional
OCTOBRE 2016

Présenté par
Valérie PECRESSE
Présidente du conseil régional d'Ile-de-France

CONSULTER LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

AMENAGEMENT CULTUREL EN ILE-DE-FRANCE
QUATRIEME AFFECTATION POUR 2016

Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs »
Code fonctionnel 311 « Enseignement artistique »
Code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques »
Code fonctionnel 313 « Patrimoine »

Programme HP 311-001 « Conservatoires et écoles de musique contrôlés »
Programme HP 312-002 « Equipements culturels de diffusion et de création »
«Programme HP 312-006 « Aide à la création et la diffusion des arts plastiques»
Programme HP 312-007 « Création et diffusion numériques »
Programme HP 312-008 »construction et aménagement de médiathèques »
Programme HP 313-004 « Valorisation du patrimoine»

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS 4
1 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle..... 4
2 - Soutien à l'équipement culturel numérique 4
3 - Changement de bénéficiaire – Pôle culturel de Verrières–le-Buisson – Construction du Conservatoire 5
4 – Désaffectation d'une aide précédemment votée – Médiathèque de Limeil-Brévannes 5
5 – Nouvelle affectation pour une aide précédemment attribuée –Fondation Royaumont 6
6 – Dérogation au principe de non commencement de travaux..... 6

PROJET DE DELIBERATION 7

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF 10

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS..... 13
1. Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle 14
2. Soutien à la diffusion et à la création numérique 21

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE - FICHE PROJET COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON 25

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : DESAFFECTATION D'UNE AIDE PRECEDEMMENT ATTRIBUEE - FICHE PROJET VILLE DE LIMEIL-BREVANNES... 29

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : REAFFECTATION D'UNE AIDE PRECEDEMMENT ATTRIBUEE - FICHE PROJET FONDATION ROYAUMONT 33

EXPOSE DES MOTIFS

En vertu de l'article L1111-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose l'affectation pour un montant de **736 649,76 €** d'autorisations de programme sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code 312 « Activités culturelles et artistiques » en faveur :

- de la construction et de l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle (action 13100202), à hauteur de **101 684 €**
- du soutien à la création et à la diffusion numériques (action 13100701), à hauteur de **283 040 €**
- de la valorisation du patrimoine (action 13100402) à hauteur de **351 925,76 €**

Ce rapport met également en œuvre l'obligation pour les structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum, créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016. Le nombre de stagiaires à recruter par structure est précisé dans la fiche projet afférente, annexée au projet de délibération.

1 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Conformément à la délibération n° CR 19.99 du 1er juillet 1999, le dispositif permet d'intervenir en soutien aux projets de centres culturels de diffusion et de création artistiques, d'aménagement de salles de cinéma et de centres d'art.

Le taux plafond de subvention s'élève jusqu'à 30 % pour les travaux d'aménagement ou de construction relatifs à l'ensemble des équipements. La dépense subventionnable prise en compte est plafonnée à 4,57 M€.

Deux opérations vous sont proposées dans le présent rapport.

2 - Soutien à l'équipement culturel numérique

L'intervention régionale dans le domaine des Nouvelles Technologies a été définie par la délibération n° CR 19.99 du 1er juillet 1999, modifiée et complétée par la délibération n° CR 29-01 du 1er octobre 2001.

Depuis le 1er octobre 2001, le taux maximum de subvention est fixé à 45 % pour un montant de dépense subventionnable plafonné à 914 694,10 €. Sont éligibles tous les éléments d'immobilisation matériels ou immatériels liés aux opérations de

- développement des mises en réseau d'institutions à vocation régionale comme les bibliothèques médiathèques ;
- contribution aux programmes permettant la valorisation de fonds patrimoniaux franciliens ;
- aide à l'émergence de nouvelles formes de création recourant aux instruments multimédias (équipement scénographique à base numérique, régies son et

- lumière, limiteur de son et tout matériel permettant une meilleure sonorisation, éclairages scéniques, l'aide à la création sur les formats vidéos)
- aide à la création de lieux favorisant l'accès à l'information " en ligne " en particulier pour nos concitoyens les plus défavorisés.

Une opération vous est proposée dans le présent rapport. Elle concerne le matériel scénographique du Bataclan lourdement impacté lors des attentats du 13 novembre 2015.

3 - Changement de bénéficiaire – Pôle culturel de Verrières–le-Buisson – Construction du Conservatoire

Par délibération CP 15-685 du 8 octobre 2015, la Région a attribué une subvention de 914 694 € à la communauté d'agglomération Les Hauts-de-Bièvre pour la construction du Conservatoire au sein du pôle culturel de Verrières-le-Buisson.

Depuis le 1er janvier 2016, la commune de Verrières-le-Buisson est intégrée à la Communauté de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre n'est plus compétente pour assurer la construction de ce Pôle culturel.
Par délibération du Conseil municipal de Verrières-le-Buisson, en date du 14 décembre 2015, l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Verrières-le-Buisson et la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a été modifié afin de désigner la ville de Verrières-le-Buisson comme maître d'ouvrage unique de l'opération de construction du Pôle culturel.

Il est donc proposé de transférer la subvention attribuée antérieurement à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (projet n°15017540) au bénéfice de la commune de Verrières-le-Buisson.

4 – Désaffectation d'une aide précédemment votée – Médiathèque de Limeil-Brévannes

Le réseau des médiathèques de Plaine Centrale du Val-de-Marne, constitué de 11 équipements, a pour objectif de développer la lecture et de favoriser l'accès aux savoirs sous toutes ses formes.

Le projet de pôle culturel de Limeil-Brévannes devait comprendre une médiathèque et un conservatoire. Afin d'appuyer ce projet (n°13016188), par délibération N°CP 13-743 du 17 octobre 2013, la commission permanente a voté en faveur de la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne l'attribution d'une subvention d'investissement de 900 000 €.

Cependant, par courrier du 31 août 2015, la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne nous fait part de l'abandon de ce projet pour motif d'intérêt général par le conseil municipal de Limeil-Brévannes (conformément à la délibération n°2014DEL133 du 29 septembre 2014).
Il est donc proposé de désaffecter la subvention attribuée antérieurement à la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne.

5 – Nouvelle affectation pour une aide précédemment attribuée –Fondation Royaumont

En raison de la caducité de l'engagement au 31/12/2015 qui a conduit comptablement au solde du dossier alors que la convention initiale dans le cadre du CPER est toujours en vigueur, il est proposé de procéder :

- à la réaffectation d'un solde de subvention d'un montant d'autorisations de programme (AP) de **351 925,76 €** pour l'opération de travaux prévue dans le cadre du CPER 2007-2013 (GP4) au bénéfice de la Fondation Royaumont, pour laquelle une subvention initiale d'AP de 502 751 € avait été allouée (CP 09-1142 du 17 novembre 2009 projet n° 09002975) et une avance de 150 825,24 € mandatée en 2011.

6 – Dérogation au principe de non commencement de travaux

En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé à titre exceptionnel, une dérogation à engager les travaux avant la notification pour les dossiers suivants :

Projet n°16014114 présenté par la Société d'Exploitation des Spectacles du Bataclan (75011), pour renouveler le matériel son et lumière.

Projet n°16015520 présenté par la Fondation Royaumont (95), pour demander la réaffectation du solde.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

PROJET DE DELIBERATION

DU

Aménagement culturel en Ile-de-France
Quatrième affectation pour 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU Le code général des Collectivités territoriales ;

VU La délibération n° CR 83-25 du 11 octobre 1983 relative à la politique culturelle régionale pour les années 1984 et 1985 ;

VU La délibération n° CR 19-99 du 1er juillet 1999 relative aux modalités d'intervention de la Région en matière d'investissement dans le domaine culturel ;

VU La délibération n° CR 29-01 du 1er octobre 2001, relative aux actions régionales en faveur de la société d'information et notamment son article 2 ;

VU La délibération n° CR 06-15 des 12 et 13 février 2015 approuvant l'évolution du soutien régional à la restauration du patrimoine bâti ;

VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 22-16 du 18 mars 2016 portant choc de simplification ;

VU La délibération n° CR 31-16, 31-16 BIS et 31-16 TER du 18 février 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CR 48-16 du 17 mars 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil Régional dans divers organismes ;

VU La délibération n° CP 09- 1142 du 17 novembre 2009 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France Cinquième affectation pour 2009

VU La délibération n° CP 16- 164 du 18 mai 2016 approuvant les conventions-type relatives à l'aménagement culturel, au numérique et aux fabriques (investissement);

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;

VU Le rapport CP 16-514 présenté par madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la commission de la Culture ;

VU L'avis de la Commission des Finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Equipements culturels de diffusion et de création

Décide de participer au titre du dispositif « Activités culturelles et artistiques » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **101 684 €.**

Subordonne le versement des subventions à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23.000 €, d'une convention conforme à la convention type relative à l'aménagement culturel approuvée par la délibération CP n°16-164 du 18 mai 2016, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **101 684 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100202 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Soutien à la création et diffusion des arts numériques

Décide de participer au titre du dispositif « Aide à la création et à la diffusion numériques » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de **283 040 €.**

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion, lorsque le montant attribué est supérieur à 23.000 €, d'une convention conforme à la convention type relative à l'équipement numérique culturel approuvée par la délibération CP n°16-164 du 18 mai 2016, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **283 040 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », sur le programme HP 312-007 « Aide à la création et diffusion numériques » - action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Changement de bénéficiaire – Pôle culturel de Verrières –le-Buisson – Construction du Conservatoire

Décide de transférer à la commune de Verrières-le-Buisson, la subvention attribuée antérieurement à la communauté d'agglomération Les Hauts-de-Bièvre pour la construction du Conservatoire au sein du pôle culturel de Verrières-le-Buisson par délibération CP 15-685 du 8 octobre 2015.

Subordonne le versement de cette subvention d'un montant de 914 694 € à la signature avec la commune de Verrières-le-Buisson d'une convention conforme à la convention - type adoptée par la délibération CP n°16-164 du 18 mai 2016.

Article 4 : Désaffectation d'une aide précédemment votée – Médiathèque de Limeil-Brévannes

Décide de désaffecter l'aide votée de 900 000 € par délibération CP 13-743 du 17/10/2013 initialement accordés sur le chapitre 903 « culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « activités culturelles et artistiques », programme HP HP312-008 (13100802) « construction et aménagement de médiathèques » du budget 2013.

Article 5 : Nouvelle affectation pour une aide précédemment attribuée – Fondation Royaumont

Affecte une autorisation de programme d'un montant maximum de **351 925,76 €** disponible le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 (131004) « Développement du patrimoine en Région » - action 13100402 « valorisation du patrimoine» du budget 2016 (projets n°09002975 – FONDATION ROYAUMONT).

Article 6 : Dérogation au principe de non commencement des travaux

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16014114	SOCIETE D'EXPLOITATION DES SPECTACLES DU BATACLAN (75011) RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SON ET LUMIERE	STE EXPLOIT SPECTACLES LE BATACLAN	27 Juillet 2016
16015520	FONDATION ROYAUMONT (CPER 2007-2013) - REAFFECTATION	FONNDATION ROYAUMONT	1er décembre 2009

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/10/2016	N° de rapport	CP16-514	Budget	2016

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131002 - Equipements culturels de diffusion et de création**
Action	**13100202 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle**

Dispositif : N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Dossier	16014799 - LA MAROQUINERIE (75020) TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES			
Bénéficiaire	R23444 - LA MAROQUINERIE			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	4 231,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
14 102,00 €	HT	30 %	4 231,00 €	

Dossier	16014894 - NEW MORNING (75010) TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE			
Bénéficiaire	R36064 - NEW MORNING			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	97 453,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
324 844,00 €	HT	30 %	97 453,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000145 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	101 684,00 €

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131002 - 13100202	101 684,00 €

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**313 - Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)**
Programme	**131004 - Développement du patrimoine en région**
Action	**13100402 - Valorisation du patrimoine**

Dispositif : N° 00000537 - Aide à la restauration du patrimoine protégé

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/10/2016	N° de rapport	CP16-514	Budget	2016

Dossier	16015520 - FONDATION ROYAUMONT (CPER 2007-2013) - REAFFECTATION			
Bénéficiaire	R8125 - FOND ROYAUMONT			
Localisation	ASNIERES-SUR-OISE			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	351 925,76 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 117 224,00 €	HT	45 %	502 751,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000537 - Aide à la restauration du patrimoine protégé	351 925,76 €

Total sur l'imputation 903 - 313 - 131004 - 13100402	351 925,76 €

Chapitre	**903 - Culture, sports et loisirs**
Code fonctionnel	**312 - Activités culturelles et artistiques**
Programme	**131007 - Soutien à la création et à la diffusion numériques**
Action	**13100701 - Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Dispositif : N° 00000147 - Soutien à la création et à la diffusion numérique

Dossier	16014114 - SOCIETE D'EXPLOITATION DES SPECTACLES DU BATACLAN (75011) RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SON ET LUMIERE			
Bénéficiaire	R13139 - STE EXPLOIT SPECTACLES LE BATACLAN			
Localisation	PARIS			
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD			
Montant total	283 040,00 €		Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
707 600,00 €	HT	40 %	283 040,00 €	

Total sur le dispositif N° 00000147 - Soutien à la création et à la diffusion numérique	283 040,00 €

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131007 - 13100701	283 040,00 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

1. Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014799

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : LA MAROQUINERIE (75020) TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	14 102,00 €	30,00 %	4 231,00 €
	Montant Total de la subvention		4 231,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAROQUINERIE
Adresse administrative : 23 RUE BOYER
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 41312949500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Objet du projet : travaux d'aménagement et de mise aux normes d'accessibilité de la Maroquinerie

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 12 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
En 2015, La Maroquinerie a établi son agenda d'accessibilité Ad'Ap avec l'aide de la société Quali-Consult. L'audit a identifié l'inaccessibilité de l'espace billetterie aux personnes à mobilité réduite due à une différence de niveau avec le hall et à la présence de marches. Les travaux visent à résoudre ce problème. Les loges ont aussi besoin d'être rénovées pour accueillir les artistes dans de bonnes conditions. Chaque année, les installations électriques sont vérifiées mais plusieurs dysfonctionnements concernant la scène doivent être corrigés.

Description :
La Maroquinerie est une salle de concert du 20ème arrondissement de Paris qui s'ancre dans le paysage

musical par une programmation éclectique à dominante musiques actuelles et par une démarche de producteur et d'initiateur de festivals. Le lieu est une référence dans le milieu des salles parisiennes grâce à sa salle de concert pouvant accueillir 495 personnes debout et à sa configuration en club à l'anglaise.

En 2015, 64 232 personnes sont venues applaudir 407 groupes de musiques actuelles. Aussi, l'accueil du public et des artistes dans les meilleures conditions est-il essentiel. Or, depuis 2003, aucune rénovation n'a été réalisée. De plus, les nouvelles normes en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite amènent à repenser les espaces d'accueil.

Moyens mis en œuvre :
La billetterie se trouve actuellement dans les bureaux situés au rez-de-chaussée. Or, le hall d'accueil et la billetterie ne sont pas au même niveau au sol, trois marches les séparent. Il s'agit de poser un comptoir aux normes d'accessibilité des banques d'accueil, qui pourrait se replier contre le mur en dehors des plages horaires de vente des billets avec une fenêtre coulissante s'ouvrant de l'intérieur. Cette solution nécessite de procéder à la démolition d'une partie de mur.

Les deux loges ont besoin d'être rénovées pour recevoir correctement les artistes et les groupes. Il est prévu la rénovation totale de la salle de bain, la création de placards et d'un coffrage pour le ballon d'eau chaude, la peinture des murs.

L'installation électrique de la scène doit être vérifiée pour se conformer aux préconisations de mise aux normes de la société Véritas.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter un stagiaire ou alternant.

Détail du calcul de la subvention :
Aide allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Le montant total des travaux représente 42 517 € HT. La base subventionnable s'élève à 14 102 € car les démolitions, préparations de chantier et mises en décharge n'entrent pas dans cette base. Au taux de 30 %, une subvention de 4 231 € est proposée.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	14 102,00	33,17%
DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES	28 415,00	66,83%
Total	42 517,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	4 231,00	9,95%
LA MAROQUINERIE	38 286,00	90,05%
Total	42 517,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 231,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014894

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : NEW MORNING (75010) TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	324 844,00 €	30,00 %	97 453,00 €
	Montant Total de la subvention		97 453,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131002-300
13100202- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NEW MORNING
Adresse administrative : 7 RUE DES PETITES ECURIES
75010 PARIS 10
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame EGLAL FARHI, Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 32127777400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Objet du projet : travaux de rénovation de la salle du New Morning et de sa mise aux normes sécurité et accessibilité

Date prévisionnelle de début de projet : 12 octobre 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 12 octobre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Le New Morning, club de jazz parisien, a ouvert rue des Petites Ecuries dans le 10ème arrondissement, en 1981. Malgré des travaux d'entretien régulier, une rénovation de plus grande ampleur est nécessaire avec les indispensables mises aux normes de sécurité des publics et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Description :
Le New Morning est situé dans les locaux de l'ancienne imprimerie du journal Le Petit Parisien. La propriétaire, depuis ses débuts en est Madame Farhi, qui joue un rôle éminent sur la scène jazz en France depuis une trentaine d'années ainsi que dans le domaine de la photographie de scène.

Le festival All Stars a eu lieu en juillet 2016. Il sera suivi par l'anniversaire des 35 ans de l'ouverture du New Morning, ponctué de moments forts sur toute la fin de l'année 2016 et le début 2017, jusqu'en avril.

Moyens mis en œuvre :
La demande d'aide porte sur la réfection des sols qui devient urgente :

- le parquet des parties surélevées et de la scène doit être renouvelé et une nouvelle moquette posée,
- le sol du bar, soumis à une usure accélérée, doit être consolidé,
- le revêtement en béton ciré du sol de la fosse centrale est particulièrement usé et doit être rénové,
- une pente douce doit être créée depuis la porte d'entrée jusqu'au niveau surélevé pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- l'espace de travail de l'équipe doit être agrandi et insonorisé,
- la loge des artistes doit être rénovée ainsi que les toilettes,
- l'acoustique de la salle doit être améliorée afin de maintenir la qualité du son au-delà du vieillissement de ses équipements et en même temps pour limiter les émissions sonores,
- l'intégration d'une climatisation devrait réduire les sorties et réduire significativement les désagréments de voisinage dus aux nuisances sonores.

Intérêt régional :
Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire à recruter deux stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Aide allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Le montant de la dépense représente 330 144 € HT. La base subventionnable s'élève à 324 844 € car les études n'entrent pas dans cette base. Au taux de 30 %, une subvention de 97 453 € est proposée.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	324 844,00	98,39%
DEPENES NON SUBVENTIONNABLES	5 300,00	1,61%
Total	330 144,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	97 453,00	29,52%
LE NEW MORNING	165 691,00	50,19%
CNV subvention sollicitée	67 000,00	20,29%
Total	330 144,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €
2017	52 453,00 €

2. Soutien à la diffusion et à la création numérique

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16014114

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : SOCIETE D'EXPLOITATION DES SPECTACLES DU BATACLAN (75011) RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SON ET LUMIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création et à la diffusion numérique	707 600,00 €	40,00 %	283 040,00 €
	Montant Total de la subvention		283 040,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131007-300
13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : STE EXPLOIT SPECTACLES LE BATACLAN
Adresse administrative : 50 BD VOLTAIRE
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur JULES FRUTOS, Directeur

Objet : NC

N° SIRET : 70201293100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien à la création et à la diffusion numérique

Objet du projet : renouvellement du matériel son et lumière

Date prévisionnelle de début de projet : 27 juillet 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 27 juillet 2019
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En application de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, il est demandé à titre exceptionnel une dérogation à pouvoir engager la dépense avant la notification de la subvention, en raison de l'urgence à commander le matériel au cours de l'été pour permettre une réouverture du lieu dans les délais et, dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution de la dépense.

Objectifs :
Les événements du 13 novembre 2015 ont causé d'importants dommages à la salle du Bataclan en détériorant à la fois le bâtiment (murs, plafond, plancher, électricité, plomberie) et les équipements (fauteuils). Concernant plus particulièrement le matériel scénographique (son et lumière avec les supports), l'expertise réalisée a révélé qu'une grande partie des équipements avait reçu des impacts ou

des projections et était inutilisable. La majeure partie du matériel son, déjà vétuste, a subi des dégâts irréversibles et n'est plus utilisable. Pour la lumière, de nombreux projecteurs sont endommagés d'autres ne correspondent plus aux attentes des artistes et l'acquisition de nouveaux projecteurs asservis est prévue. La plus grande partie des structures d'accroche existantes seront réutilisées mais des ponts supplémentaires devront être installés pour le matériel supplémentaire, de façon à réaménager la salle avec le niveau d'exigence des spectacles actuels.

Description :
Le Bataclan, inauguré en 1865, est à l'origine un grand café-concert d'architecture chinoise. Aujourd'hui, c'est une salle de spectacle dotée de trois configurations : une configuration de théâtre à 1092 places, une de concert à 1 498 places et clubbing. Le lieu accueille tout autant des concerts que des spectacles d'humour et des soirées dansantes. De grands noms de la musique française et internationale s'y sont produits et ont contribué au prestige de la salle. Aujourd'hui, la programmation du Bataclan fait la part belle à toutes les esthétiques musicales du rock au rap, du métal au reggae, de la variété française aux musiques du monde. Elle continue aussi d'accueillir humoristes et soirées dansantes et souhaite développer d'autres formes de spectacles comme le cirque ou les comédies.

Moyens mis en œuvre :
Le matériel à acquérir est le suivant :

- pour le son : retours, amplificateurs,
- pour la lumière : matériel traditionnel (découpes) et matériel asservi, armoires électriques avec câblages
- pour les structures d'accroche : moteurs, ponts, stop-chute.

Intérêt régional :
cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter trois stagiaires ou alternants

Détail du calcul de la subvention :
Aide allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Le montant de la dépense représente 726 222 € HT. La base subventionnable s'élève à 707 600 € car l'audit des équipements et l'étude n'entrent pas dans la base subventionnable. Au taux de 40 %, une subvention de 283 040 € est proposée.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	707 600,00	97,44%
DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES	18 623,00	2,56%
Total	726 223,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	283 040,00	38,97%
CNV/VILLE	50 000,00	6,88%
LE BATACLAN	393 183,00	54,14%
Total	726 223,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	140 000,00 €
2017	143 040,00 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE - FICHE PROJET COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017540

Commission permanente du 8 octobre 2015 CP15-685 et CP du 12 octobre 2016

Objet : COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE DANS LE POLE CULTUREL DE VERRIERES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	3 048 980,00 €	30,00 %	914 694,00 €
	Montant Total de la subvention		914 694,00 €

Imputation budgétaire : 903-311-204142-131001-300
13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
91370 VERRIERES-LE-BUISSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thomas JOLY, Maire

N° SIRET : 21910645700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Objet du projet : construction du conservatoire dans le pôle culturel de Verrières-le-Buisson

Date prévisionnelle de début de projet : 8 octobre 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 8 octobre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
Un Pôle culturel doit être construit sur le territoire de la commune de Verrières-le-Buisson. Il a été décidé la reconstruction du conservatoire de musique au sein de ce Pôle culturel. Le conservatoire de Verrières-le-Buisson est un établissement agréé, depuis le 07 janvier 1993, par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture.

Initialement, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre avait la maîtrise d'ouvrage unique de cette construction. Depuis le 1er janvier 2016, la commune de Verrières-le-Buisson est intégrée à la Communauté de Paris-Saclay et la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre n'est plus compétente pour assurer la construction de ce Pôle culturel.

Par délibération du Conseil municipal de Verrières-le-Buisson, en date du 14 décembre 2015, l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Verrières-le-Buisson et la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a été modifié afin de désigner la ville de Verrières-le-Buisson comme maître d'ouvrage unique de l'opération de construction du Pôle culturel.

Description :
Le conservatoire intercommunal actuel est situé en centre-ville, au sein du Centre culturel André Malraux et propose les activités musicales d'initiation/formation, de pratiques individuelles instrumentales et de pratiques collectives. La configuration des locaux sur 4 niveaux ne permet pas un accueil de qualité des élèves et des parents. Les salles de musique ne sont pas adaptées aux disciplines enseignées et il n'y a pas de locaux permettant l'accueil de grands ensembles. En outre, le bâtiment ancien n'offre pas de bonnes conditions de confort thermique, ni acoustique.

La nouvelle implantation permettra de développer de nouvelles disciplines comme les percussions, le jazz, les musiques anciennes. Au terme des travaux, il est prévu une augmentation des effectifs du conservatoire de 20 %, soit 500 élèves. Les locaux dédiés au conservatoire totaliseront 1270 m² de surfaces utiles avec l'aménagement d'un auditorium de 120 places.

Moyens mis en œuvre :
L'enjeu de ce projet réside dans la transformation d'un lieu culturel avec une identité forte, dédié principalement au cinéma et comportant une salle polyvalente, en un pôle culturel plus vaste avec un conservatoire et un auditorium.

Sur le site, l'actuelle grande salle du Colombier sera rénovée ainsi que la salle polyvalente associative et le hall existant. Les annexes fonctionnelles, les locaux techniques et le logement du gardien seront détruits et reconstruits. Une seconde salle de cinéma de 120/150 places sera créée ainsi que des espaces partagés avec le conservatoire (accueil, espaces de convivialité et de restauration). La jauge globale du pôle s'élèvera à 491 places.

Détail du calcul de la subvention :
Dans ce pôle culturel, la subvention régionale ne s'applique strictement qu'à la partie dédiée au conservatoire. Le montant des travaux concernant le conservatoire s'élève à 3 865 616 € HT. Le dispositif d'aide aux "conservatoires et écoles de musiques contrôlés" prévoit que la dépense subventionnable est plafonnée à 3 048 980 € HT. Au taux de 30 % une subvention de 914 694 € est proposée.

Localisation géographique :
- (EX92) CA DES HAUTS DE BIEVRE (DISSOUTE AU 01/01/2016)
- COMMUNE DE VERRIERES LE BUISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES SUBVENTIONNABLES	3 048 980,00	78,87%
DEPENSES HORS PLAFOND	816 636,00	21,13%
Total	3 865 616,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	914 694,00	23,66%
VERRIERES LE BUISSON	2 950 922,00	76,34%
Total	3 865 616,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	274 000,00 €
2016	320 000,00 €
2017	320 694,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	6 009,60 €
2014	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	768,00 €
2014	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Inv)	13 959,00 €
2014	Stratégie régionale pour la biodiversité fonctionnement	20 000,00 €
2015	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	914 694,00 €
	Montant total	955 430,60 €

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : DESAFFECTATION D'UNE AIDE PRECEDEMMENT ATTRIBUEE - FICHE PROJET VILLE DE LIMEIL-BREVANNES

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016188

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE LIMEIL BREVANNES - PLAINE CENTRALE - LIVRE 2013

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement de médiathèques	3 693 558,00 €	24,37 %	900 000,00 €
	Montant Total de la subvention		-900 000,00 €

Imputation budgétaire : 903-312-204142-131008-300
13100802- Construction et aménagement de médiathèques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE CAPCVM
Adresse administrative : 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER 94046 CRETEIL CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Laurent CATHALA, Président

N° SIRET : 24940009400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Construction et aménagement de médiathèques
Rapport Cadre : CR19-99 du 01/07/1999

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 2 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La Communauté d'agglomération de Plaine Centrale crée un pôle culturel, au sein duquel se trouve une médiathèque.

Description :
La Communauté d'Agglomération de Plaine Centrale du Val-de-Marne rassemble, depuis 2001, les villes de Créteil, Alfortville et Limeil-Brévannes et assure la compétence de gestion des compétences culturelles communautaires, médiathèques et conservatoires.

Après l'ouverture de la médiathèque de Créteil prévue début 2014, le projet de pôle culturel de Limeil-Brévannes, qui comprendra une médiathèque et un conservatoire, permettra d'achever le programme de

construction commencé par Plaine centrale avec l'auditorium du conservatoire de Créteil en 2005, puis la médiathèque d'Alfortville en 2007.

Le réseau des médiathèques de Plaine Centrale, constitué aujourd'hui de 11 équipements, a pour objectif de développer la lecture, de favoriser l'accès aux savoirs sous toutes ses formes, constituant à la fois des lieux de services, de découverte, de détente et de convivialité, et de s'adapter aux nouvelles pratiques.

Implanté à proximité d'un groupe scolaire, de la mairie et d'un nouveau quartier de la ZAC Pasteur, le futur pôle culturel doit ouvrir ses portes à la fin de l'année 2015. A terme, la médiathèque proposera des espaces dédiés aux différents publics et usages, consacrés à la presse actualité, aux tout-petits, à la musique, aux adolescents, à la fiction filmée, à la fiction adultes, aux documentaires, ainsi qu'une collection renforcée en matière de CD et DVD et des horaires d'ouverture élargis, entre 30 et 35 heures hebdomadaires.

Bénéficiant des services communs à l'ensemble du réseau, cet équipement offrira des prestations de haute qualité aux usagers : des automates de prêts et de retours, une boîte 24/24 pour le retour des documents, 40 postes multimedia, des tablettes et des liseuses, des accès gratuits aux plate-formes d'auto-formation, des postes d'écoute et de visionnage, des espaces de travail avec accès à internet, une salle du conte, un espace petite enfance, etc.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût global de l'opération, avec le conservatoire, s'élève à 15 150 414 € HT. Le coût des travaux de la médiathèque (sans les espaces communs, les options, les charges prévisionnelles) s'élèvent à 3 693 558 € HT. Conformément à la demande, une subvention d'un montant de 900 000 € est proposée, soit 24% de la base subventionnable.

Localisation géographique :
- LIMEIL-BREVANNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux médiathèque et espaces communs	5 709 589,00	72,42%
Honoraires	890 761,00	11,30%
Frais divers	1 283 269,00	16,28%
Total	7 883 619,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CA Plaine Centrale	5 251 169,00	66,61%
DRAC Ile-de-France (S)	1 732 450,00	21,98%
Région ILe-de-France	900 000,00	11,42%
Total	7 883 619,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	900 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Construction et aménagement de médiathèques	900 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	73 324,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	182 000,00 €
2013	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	4 300,00 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	1 071 807,00 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes) (CR46-14)	1 500,00 €
2014	Sensibilisation à l'ESS et à l'Innovation Sociale	3 750,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	230 200,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	38 014,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	328 357,80 €
2015	Financement des dossiers PRU et OPI	125 000,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	67 161,00 €
2015	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	62 758,50 €
	Montant total	3 088 172,30 €

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : REAFFECTATION D'UNE AIDE PRECEDEMMENT ATTRIBUEE - FICHE PROJET FONDATION ROYAUMONT

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015520

Commission permanente du 12 octobre 2016

Objet : FONDATION ROYAUMONT (CPER 2007-2013) - REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la restauration du patrimoine protégé	1 117 224,00 €	45,00 %	502 751,00 €
	Montant Total de la subvention		351 925,76 €

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300
13100402- Valorisation du patrimoine

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FOND ROYAUMONT
Adresse administrative : ABBAYE DE ROYAUMONT
95270 ASNIERES S/OISE
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Aldo CARDOSO, Président

Date de publication au JO : 24 janvier 1964

N° SIRET : 77568900300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à la restauration du patrimoine protégé
Rapport Cadre : CR06-15 du 13/02/2015

Objet du projet : de la réaffectation de la subvention relative à l'aménagement d'un local de stockage souterrain des dispositifs scéniques et le drainage de la façade ouest du bâtiment des convers.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2009
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2017
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 502 751 € a été allouée à cette opération (projet n° 09002975) dans le cadre du CPER 2007-2013 par délibération CP 09-1142 du 17 novembre 2009. La subvention initiale est tombée en caducité au niveau comptable mais juridiquement la convention est toujours en vigueur. Il est donc proposer de procéder à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Objectifs :
La Fondation Royaumont, propriétaire de la majeure partie des bâtiments monastiques de l'Abbaye de Royaumont, mène depuis de nombreuses années, une action de promotion et de valorisation de cet ensemble classé Monument Historique. Elle consacre son activité à 4 objectifs principaux:

- la conservation et la mise en valeur du bâtiment et son ouverture au public,
- le centre de recherches musicales,
- les spectacles, concerts et rencontres organisés lors de saisons musicales,
- le centre de séminaires.

Afin de conserver à l'ensemble son caractère pérenne, la Fondation programme des travaux réguliers d'amélioration, de consolidation et d'aménagement des différents locaux. En 2009, ses responsables ont sollicité l'aide de la Région pour deux réalisations distinctes:
- Le drainage du bâtiment des convers, victime de remontées d'humidité importantes.
- La réalisation d'un local de stockage des dispositifs scéniques sous la cour des novices.

La présente opération a fait l'objet, par délibération CP 09-1142 du 17 novembre 2009, d'un soutien régional à hauteur de 502 751 €. Une avance de 150 825,24 € a été mandatée en 2011.
La subvention initiale est tombée en caducité au niveau comptable mais juridiquement la convention est toujours en vigueur. La fiche vise à réaffecter le solde de la subvention initiale d'un montant de 351 925.76 €.

Description :
Ces deux séries de travaux ont permis de conserver l'ensemble conventuel dans son intégrité architecturale. D'autre part, la Fondation a ainsi pu continuer à faire cohabiter ses différentes activités patrimoniales et scéniques.

Localisation géographique :
- ASNIERES-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement d'un local de stockage	950 000,00	85,03%
Drainage du bâtiment des convers	167 224,00	14,97%
Total	1 117 224,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF (subvention 2009)	150 825,24	13,50%
Région IDF (subvention 2016)	351 925,76	31,50%
Fondation Royaumont	614 473,00	55,00%
Total	1 117 224,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	351 925,76 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Actions de formation en faveur du secteur art et culture	135 000,00 €
2013	Aides aux manifestations culturelles	175 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	35 000,00 €
2013	Valorisation du patrimoine régional	210 074,00 €
2014	Actions de formation en faveur du secteur art et culture	200 000,00 €
2014	Aides aux manifestations culturelles	245 000,00 €
2014	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	35 000,00 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	1 327 063,00 €
2015	Actions de formation en faveur du secteur art et culture	200 000,00 €
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	760 420,00 €
2015	Aides aux manifestations culturelles	175 000,00 €
2016	Actions de formation en faveur du secteur art et culture	200 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	205 000,00 €
	Montant total	3 902 557,00 €